



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 07978

Numéro SIREN : 422 988 220

Nom ou dénomination : EXTERNA NET

Ce dépôt a été enregistré le 28/04/2016 sous le numéro de dépôt 42377

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 28-04-2016

N° DE DEPOT : 2016R042377

N° GESTION : 1999B07978

N° SIREN : 422988220

DENOMINATION : EXTERNA NET

ADRESSE : 155 BD HAUSSMANN 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 29-02-2016

TYPE D'ACTE : Procès-verbal

NATURE D'ACTE : Changement(s) de commissaire(s) aux comptes

Certifié conforme
L. Voos

EXTERNA.NET

Société par actions simplifiée
Capital social 40 000 Euros
Siège social : 155, boulevard Haussmann
75008 PARIS
RCS – Paris B 422 988 220

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 29 FEVRIER 2016**

I.

L'an deux mil seize et le vingt-neuf février à seize heures, les associés de la société par actions simplifiée Externa.Net, au capital de quarante mille Euros se sont réunis en assemblée générale au siège social, sur convocation qui leur a été faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance. L'Assemblée est présidée par Monsieur Christoph Schlotthauer et Madame Sylvie Patat est désignée comme secrétaire.

Madame Maryse Lebel, Commissaire aux Comptes de la société, régulièrement convoquée, s'est fait excuser et n'assiste pas à la réunion.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que le quorum est atteint. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et est déclarée régulièrement constituée.

II.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et met à la disposition des associés :

- les convocations adressées aux associés et au Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence de l'assemblée,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice clos le 31 août 2015,
- le rapport de gestion du Président,
- les rapports du Commissaire aux comptes,



- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
- les statuts de la société et tous les autres documents nécessaires à l'information des associés,

Monsieur le Président fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 26 des statuts et déclare que les documents et renseignements visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

III.

Monsieur le Président déclare ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président,
- Rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2015, sur les opérations visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- approbation des comptes dudit exercice clos le 31 août 2015 et quitus au Président ainsi qu'au Commissaire aux comptes,
- affectation du résultat,
- remplacement du commissaire aux comptes titulaire et nomination d'un commissaire aux comptes suppléant,
- questions diverses.

Puis il donne lecture du rapport de gestion du Président.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes et opérations de l'exercice 2014-2015, sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Monsieur le Président déclare alors la discussion ouverte et diverses observations sont échangées.

Après ce large échange de vues et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

Les associés, après avoir pris connaissance des comptes arrêtés au 31 août 2015, du rapport de gestion du Président et des rapports du Commissaire aux Comptes, déclarent avoir reçu toutes les informations nécessaires.

Les associés approuvent le bilan arrêté au 31 août 2015, ainsi que le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice clos à cette date, tels qu'ils sont présentés par le Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Seconde résolution

Les associés donnent quitus entier et sans réserve au Président et au Commissaire aux comptes pour l'accomplissement de leur mission durant l'exercice clos le 31 août 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de € 1 558 696,86, sur lequel il est proposé de distribuer un dividende de € 1 200 000 (soit € 3 000 par action).

Affectation du résultat proposée :	€
- bénéfice de l'exercice	1 558 696,86
- report à nouveau	- 343 565,97
Résultat distribuable	1 215 130,89
- à la réserve spéciale	120 000,00
- prélèvement sur les réserves	- 105 000,00
- dividende aux associés	1 200 000,00
Total affecté	1 215 000,00
Solde reporté à nouveau	130,89

Le dividende de € 3 000 pour chacune des 400 actions composant le capital social sera mis en paiement à compter de ce jour.



L'assemblée donne acte au Président du fait qu'elle a été informée des dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices :

Exercices	Dividendes
	€
2013 - 2014	1 200 000
2012 - 2013	1 400 000
2011 - 2012	1 400 000

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, et prenant acte qu'en raison de la démission de Madame Maryse Lebel, Commissaire aux Comptes titulaire, Monsieur Serge Meheust, Commissaire aux Comptes suppléant, a remplacé Madame Maryse Lebel dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, conformément à la loi, désigne en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant, la SARL COMEXPERT, représentée par Monsieur Bernard Schumacher, dont le siège est Parc Edonia, Bat.E à Saint-Grégoire (Ille-et-Vilaine), pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2018.

la SARL COMEXPERT, représentée par Monsieur Bernard Schumacher a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait sa nomination en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

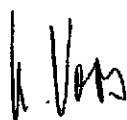
Cinquième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

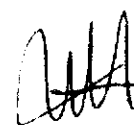
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par les membres du bureau.



Le Président



Le Secrétaire